



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la formation professionnelle

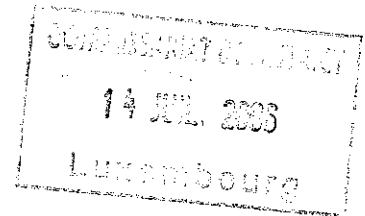
Pour expédition conforme, le 11 juillet 2006

Pour la Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle,

Isabelle STOURM ép. WEIERS
Attaché de gouvernement

Référence : SPE/MG
Matricule: 19470704309

La Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle,



Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} avril 1986 portant nomination de Madame Annette HADJIDIMOFF aux fonctions d'institutrice principale de l'enseignement primaire en la commune d'Esch-sur-Alzette;

Vu la délibération du conseil communal d'Esch-sur-Alzette, en date du 05 mai 2006, accordant à Madame Annette HADJIDIMOFF, sur sa demande, démission honorable de ses fonctions d'institutrice de l'enseignement primaire en la commune de d'Esch-sur-Alzette;

Arrête:

Art.1er. Démission honorable de ses fonctions d'institutrice principale de l'enseignement primaire en la commune d'Esch-sur-Alzette est accordée, sur sa demande, à partir du 1^{er} octobre 2006, à Madame Annette HADJIDIMOFF avec remerciements pour ses bons et loyaux services et avec la faculté de faire valoir ses droits à la retraite.

Le titre honorifique de ses fonctions est accordé à l'intéressée.

Art.2. Le présent arrêté sera expédié à l'intéressée pour lui servir de titre, à l'Administration du Personnel de l'Etat, à la Cour des Comptes, à l'administration communale concernée et à l'inspecteur du ressort pour information et exécution.

Luxembourg, le 7 juillet 2006

La Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle,

Service : Secrétariat
ESCH Esch/Alzette, le
20 JUL. 2006